

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Éducation ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU le décret 2017-1334 du 11 septembre 2017 modifiant le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition de la Directrice de l'INSPE Centre-Val de Loire – Académie Orléans-Tours ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 9 du master mention **Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation second degré parcours Éducation Physique et Sportive**, au titre de l'année universitaire 2023/2024, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Hugues PORTIER** **Maître de conférences**

Membres du jury :

- | | |
|------------------------------|-----------------------|
| - Mme Karine PARET | Professeure agrégée |
| - M. David COUVERT | Professeur agrégé |
| - Mme Emmanuelle PATOUT | Professeure certifiée |
| - Mme Aurélie AUFFRET | Professeure agrégée |
| - M. Anthony VAN DE KERKHOVE | Professeur agrégé |
| - M. Arnaud RASSINEUX | Professeur certifié |
| - M. Romain NAVARD | Professeur agrégé |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 28 novembre 2023



Éric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU le décret 2017-1334 du 11 septembre 2017 modifiant le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition de la Directrice de l'INSPE Centre-Val de Loire – Académie Orléans-Tours ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 10 du master mention **Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation second degré parcours Éducation Physique et Sportive**, au titre de l'année universitaire 2023/2024, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Hugues PORTIER** **Maître de conférences**

Membres du jury :

- | | |
|------------------------------|-----------------------|
| - Mme Karine PARET | Professeure agrégée |
| - M. David COUVERT | Professeur agrégé |
| - Mme Emmanuelle PATOUT | Professeure certifiée |
| - Mme Aurélie AUFFRET | Professeure agrégée |
| - M. Anthony VAN DE KERKHOVE | Professeur agrégé |
| - M. Arnaud RASSINEUX | Professeur certifié |
| - M. Romain NAVARD | Professeur agrégé |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 28 novembre 2023



Éric BLOND